

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt et un, le premier mars à dix huit heures trente.
23/02/2021 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZERE

DATE D’AFFICHAGE
23/02/2021

**NOMBRE DE
CONSEILLERS : 23**

Etaient présents : M. Mme LAGAÜZERE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique – MOHAND O AMAR Abdelbaki – DE MARCHI Céline – VALADE Pierre – MILANESE Antoine – FABRE Sylviane – JADAS Christian – TILLOS Marie-Hélène – BELLOC Brigitte – DILMAN Patrick – DUBERNET Thierry – SICARD Christine – CAMBE Thierry – BAGES LIMOGES Carine – DALL’ANESE Lisa – RESSES Lisa – MACHEFE Thomas – BROUILLON Monique - POLONI Pascal

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 21

PROCURATION : 01

VOTANTS : 22

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme COUZIGOU Laurent – ALLARD Aurélie

Absents : M. Mme

Procuration : M. COUZIGOU Laurent procuration à M. CAMBE Thierry

Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance

008/2021

**OBJET DE LA
DELIBERATION :**

ADHESION C.A.U.E. 47 ANNEE 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion au C.A.U.E. pour l'année 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

DECIDE :

- D'adhérer au C.A.U.E. de Lot et Garonne pour l'année 2021
- Autorise Monsieur le Maire à régler la cotisation de 300 Euros (trois cents Euros) pour l'année 2021

Le Maire :

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (02/03/2021) au siège de la collectivité ;

. informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (02/03/2021) et de sa réception par le représentant de l'état.

Publié le 02 mars 2021.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Sainte-Bazeille

Le 02 mars 2021

Le Maire,

Gilles LAGAÜZERE